



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

UNITE TERRITORIALE SUD

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Demande d'un permis de construire (PC 052 353 20C0012) déposée par la société NEOEN SA en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Nogent

Par arrêté préfectoral n° 52-2021-07-00283 du 30 juillet 2021, est organisée du mercredi 01 septembre 2021 au samedi 02 octobre 2021 jusqu'à 12h00, soit 32 jours consécutifs, une enquête publique relative à la demande de permis de construire n°052 353 20C0012 d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Nogent, d'une puissance supérieure à 250 kW crête, déposée par la société NEOEN, représentée par Monsieur BARBARO Xavier et située 6 rue Menars à Paris (75002).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact :

– sur support papier et sur un poste informatique en mairie de Nogent, située Place Charles de Gaulle 52800 Nogent, (siège de l'enquête), aux heures d'ouverture aux publics, (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

– sur internet à l'adresse suivante : <http://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>.

– sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel -52200 LANGRES aux horaires suivants : du Lundi au Vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h30.

Le public pourra faire part de ses observations :

– sur le registre d'enquête déposé en mairie de Nogent aux heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00).

– par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Nogent, siège de l'enquête (Place Charles de Gaulle 52800 Nogent) ;

– par voie électronique à l'adresse : [ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ads@haute-marne.gouv.fr).

Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture. (<http://www.haute-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>)

Monsieur Phillipe BONNEVAUX, Retraité du secteur bancaire, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, en mairie de Nogent :

- le jeudi 02 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- le vendredi 17 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- le jeudi 23 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;
- le samedi 02 octobre 2021 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et à la mairie de Nogent. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser le permis de construire.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de la société NEOEN , représentée par Monsieur BARBARO Xavier et située 6 rue Menars à Paris (75002) ou par courriel : [cecile.angelini@neoen.com](mailto:cecile.angelini@neoen.com) ou auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse : [ddt-uts@haute-marne.gouv.fr](mailto:ddt-uts@haute-marne.gouv.fr), soit par voie postale à : DDT 52 - Unité territoriale Sud, Maison de l'État, 8 rue Tassel – 52200 LANGRES.